

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Novembre

## NOS COLONIES

A un moment où il est question de nouvelles entreprises coloniales et où il s'agit d'y consacrer des sommes importantes, il convient de ne pas laisser passer inaperçu un article qui vient d'être publié dans la nouvelle *Revue politique et parlementaire*, par M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe.

Cet article montre jusqu'à l'évidence combien il serait urgent de doter les colonies que nous possédons d'une organisation moins défectueuse, avant de songer à étendre un domaine dont l'administration demanderait, sur tant de points, à être modifiée et réformée.

Certes, on ne saurait accuser M. Isaac qui, depuis de longues années, avec un zèle et un patriotisme incontestables, s'applique à obtenir ces réformes, toujours ajournées, toujours retardées, d'être un adversaire de la politique coloniale; mais, en lisant les critiques si fondées que renferme le travail de l'honorable sénateur, comment ne se sentirait-on pas ému d'une situation qui laisse de plus en plus à désirer et à laquelle on ne remédiera pas avec des nominations de fonctionnaires ?

Écoutez un peu M. Isaac et nous serons édifiés :

Les établissements nouvellement créés, dit-il, languiront comme les anciens, plus encore, si on ne trouve pas un moyen de leur donner la vie... Tous ces pays auraient été propres à des cultures comme celles du cacao, du café, qui sont indéfiniment extensibles, et qui ne feraient aucune concurrence au travail métropolitain. Or, qu'a-t-on fait en vue du développement de la production des colonies, en vue, par conséquent de l'utilisation de leurs aptitudes commerciales ? On a appliqué partout, au lieu des taxes spéciales et modérées, un énorme tarif de douanes qui avait été préparé pour

un vieux pays européen; on a mis les budgets locaux dans la nécessité de pourvoir à l'entretien d'un service de surveillance et de perception très coûteux, très compliqué, mais encore insuffisant; et, par compensation à ces charges écrasantes, on a accordé à certaines denrées coloniales un dégrèvement de moitié, leur imposant, pour le surplus, le traitement des produits étrangers. Dans les pays où la culture de la canne constitue le principal élément de la fortune locale, le sucre, qui supporte tout le poids du nouveau tarif, n'a obtenu aucun soulagement.

Si l'on veut, ajoute plus loin M. Isaac, se rendre compte des procédés qui ont été appliqués, depuis un certain nombre d'années, au gouvernement de nos colonies, il faut comparer, d'une part, les chiffres actuels de leur commerce avec la métropole aux chiffres anciens, et d'autre part, la dépense aujourd'hui supportée par l'Etat à celle que constataient les anciens budgets. Voici des indications puisées aux sources officielles :

En 1835, le commerce général de la France avec ses colonies était de 125 millions, 262,141 francs. Le budget de l'Etat, pour le service des colonies, supportait alors une dépense de 6 millions.

En 1845, le commerce général avec les colonies s'élevait à 181,231,670 francs, et les dépenses budgétaires, y compris toutes les dépenses civiles et militaires, étaient de 16,108,464 francs.

En 1857, le commerce général était de 229,975,407 francs, et les dépenses budgétaires de 22,111,825 francs, y compris toutes les dépenses civiles et militaires.

Si l'on consulte maintenant les dernières statistiques publiées par le ministère des colonies pour l'année 1891, on voit que, dans cette année qui correspond au plus grand degré de notre développement colonial, le commerce de la France avec ses colonies s'est exprimé par le chiffre de 172,870,119 francs. Les constatations des années antérieures ne sont pas plus satisfaisantes. Or,

nouveau. Qu'est-ce qu'on veut de plus? Ça a coûté de l'argent, tous ces voyages-là... On a même offert un très beau banquet au dernier ingénieur.

Ils étaient arrivés au bord du Rhône. Une barque élégamment décorée stationnait sur la rive. Quatre rameurs en costume de fantaisie, portant sur leur chapeau de toile cirée le nom de *la Tour* inscrit en lettres d'or, s'empresèrent autour du Marseillais.

Le fleuve fut vite traversé. On vint accoster devant un embarcadère en marbre blanc, orné de gros vases du Japon remplis de feuillage.

De l'autre côté du Rhône, tout est fertilité. Bâti en pierre rousse de Fontvieille, au beau milieu de son parc superbe, le château Rémondin avait grand air. Ses élégantes tourelles ouvragées trahissaient de hautes prétentions. Un kiosque, tout au bord de l'eau, ceint de massifs d'arbustes en fleur, ajoutait à toute cette richesse un attrait charmant de gaieté et de confort.

Plein de son orgueil de châtelain, tout en allant par les allées, le savonnier observait sournoisement son hôte.

— Hein! qu'est-ce que vous dites de ça? demanda-t-il.

Soudain, une jeune fille déboucha en courant devant eux. A la vue d'un étranger, surprise, presque confuse, elle s'arrêta.

— Claire, dit Rémondin, notre voisin, M. de Romaz. Va prévenir ta mère.

Mlle Claire salua d'un sourire. Puis, comme un trait, elle s'enfuit, ne laissant à Pierre de cette entrevue rapide que l'impression d'une robe rose et d'un large chapeau de paille sous lequel deux

les dépenses coloniales de l'Etat, d'après les budgets et les votes de crédits supplémentaires, approchent en ce moment de cent millions, si déjà elles n'y touchent pas. Le projet du budget du ministère des colonies pour l'exercice 1895 accense provisoirement un chiffre de 81,889,143 francs.

Ainsi, les colonies font aujourd'hui moins de commerce avec la métropole qu'elles n'en faisaient autrefois; elles sont plus pauvres, elles coûtent plus à l'Etat, et notre marine marchande, qu'elles ont fait vivre pendant longtemps — c'est une chose malheureusement trop connue — se trouve dans une situation qui inspire les plus vives inquiétudes.

M. Isaac cite un triste exemple des résultats de notre mauvaise administration coloniale. C'est l'île de Saint-Barthélemy, dans les Antilles, qui avait appartenu à la France dès 1648, et qui en 1784 passa sous la domination de la Suède. De langue et de mœurs françaises, l'île de Saint-Barthélemy fit retour à la France en 1877; tous ses habitants demandèrent avec enthousiasme à rentrer dans le giron de la patrie originelle. Eh bien! depuis lors, il est profondément triste de le constater, tous les indices de prospérité ont disparu; les cultures, les industries ont cessé d'exister; les relations avec les îles environnantes se sont ralenties, et la population se trouve maintenant dans un état de détresse qu'elle n'avait jamais connu; par contre, elle est dotée du tarif de douane de la métropole.

Non loin de Saint-Barthélemy, se trouve Saint-Martin, qui appartient pour une moitié à la France et pour l'autre moitié à la Hollande. La partie hollandaise, dit M. Isaac, travaille et prospère; la partie française périclite tous les jours. Toutes les petites îles anglaises qui se trouvent dans ces régions sont reliées aux stations voisines par les bateaux de la *Royal Mail*. Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne voient que très rarement un navire de l'Etat français, jamais un paquebot. Elles vivent dans un état d'isolement presque absolu.

grands yeux l'avaient curieusement regardé.

Dès qu'elle eut disparu, Rémondin, clignant de l'œil de l'air souriant d'un amateur :

— Qu'est-ce que vous me dites encore de ça?... répéta-t-il.

— Mes compliments! mademoiselle Rémondin est charmante. Elle vous ressemble répliqua Pierre avec aplomb.

— On le dit.

Arrivés au haut du perron monumental, le Marseillais poussa Pierre de Romaz devant lui, par la porte du salon, et l'annonça d'une voix de stentor.

Meublé avec un luxe criard, le salon de la Tour trahissait la qualité de ses hôtes.

Assise, presque étendue dans une causeuse de satin cramoisi, une toilette voyante, de gros diamants aux oreilles, Mme Rémondin attendait sous les armes.

Son attitude languissante et étudiée contrastait singulièrement avec ses formes exhubérantes et l'épanouissement de son teint. A l'entrée du visiteur, elle se leva avec une précipitation comique.

— Quelle bonne aubaine, monsieur de Romaz! dit-elle en jouant la plus aimable surprise.

— Oh! les femmes! s'écria Rémondin, c'est elle qui m'a envoyé vous chercher.

Les joues de la châtelaine s'empourprèrent et, foudroyant son mari du regard :

— C'est-à-dire que je ne vous espérais pas si tôt, reprit-elle, dissimulant mal son dépit.

Mme Rémondin pouvait avoir quarante ans. Grande, forte, un soupçon de moustache, elle était encore avenante avec ses magnifiques cheveux noirs et ses dents blanches.

Nous pourrions multiplier ces observations empruntées, nous le répétons, non pas à un ennemi de la politique coloniale, mais à un dévoué défenseur de nos colonies. Continuera-t-on de tels errements? L'heure n'est-elle pas, au contraire, venue d'y mettre un terme? Avant de viser à conquérir de nouvelles colonies, ne faudrait-il pas tout d'abord améliorer la situation de celles que nous possédons! Il semble que ce serait là ce qu'indiquent la situation budgétaire, le bon sens, et aussi l'intérêt des colonies elles-mêmes, qu'il faudrait s'appliquer à faire vivre et prospérer autrement qu'en y développant les traditions de la bureaucratie métropolitaine.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 novembre 1894

L'affaire de Cempuis

M. Leygues développe les raisons qui ont motivé la révocation de M. Robin. Elles sont tirées de l'insouciance étrange avec laquelle M. Robin recrutait son personnel, des instituteurs révoqués, des étrangers qui ne possédaient aucun titre universitaire dans leur pays, des gens sans moralité qu'on était forcé de chasser pour attentat aux mœurs commis sur des orphelines de l'établissement et à qui M. Robin délivrait des certificats de moralité.

M. Leygues cite le cas spécial d'un sieur Machu, qui fut le héros d'une telle aventure.

L'argumentation nette du Ministre porte le désarroi dans le camp des amis de M. Robin. M. Lavy quitte son banc et monte dans la galerie réservée au public, où M. Robin assiste à la séance.

Pendant ce temps, M. le Ministre de l'Instruction publique poursuivait son argumentation.

M. Lavy reparait à son banc, visiblement désappointé; sa conversation avec M. Robin l'a convaincu de la vérité des faits allégués par le Ministre.

Aussi, quand celui-ci descend de la tribune et après que M. Chassaing a exposé que, dans tous les cas, le gouvernement avait eu tort de ne pas communiquer le résultat de son enquête au Conseil général de la Seine, M. Lavy déclare qu'il retire son interpellation.

Mais la majorité a déclaré qu'elle entendait s'associer aux mesures prises par le gouvernement contre M. Robin.

— Je te laisse avec le voisin, mignonne, dit le Marseillais; je vais m'occuper de la bouillabaisse.

— Eh bien! sonnez, répliqua-t-elle, c'est l'affaire de votre cuisinier.

— Non, non, non. Tu sais bien que pour la sauce, il n'y a pas mon pareil.

— Faites comme vous voudrez, mais, pour Dieu! allez quitter votre habit de toile.

Quand son mari fut sorti :

— Je vous demande bien pardon, monsieur de Romaz, dit-elle; M. Rémondin est certainement le meilleur des hommes, mais il a ses idées; et je lui répète en vain qu'avec notre fortune, il ne lui convient pas de se mêler de certains détails. Je vous prie aussi d'excuser le négligé de son costume. Que voulez-vous! chez lui, c'est une sorte de travers, une originalité de caractère que je ne puis corriger.

Pierre assura poliment qu'il trouvait Rémondin fort bien dans ses allures de gentilhomme campagnard. Cette flatteuse épithète lui valut un sourire des plus aimables.

— C'est que je suis tout justement le contraire de mon mari, moi, reprit la châtelaine, et même je vous avoue que si j'étais seule maîtresse, nous quitterions Marseille. Nous sommes assez riches pour nous tirer d'affaires. En attendant, j'ai fait élever ma fille à Paris; les façons y sont meilleures et l'on n'a pas d'accent.

A ce moment, l'entretien fut interrompu par l'arrivée de Mlle Claire.

Vêtue de flouard blanc, ses cheveux chââins relevés sur la tête, une grosse rose piquée dans leur masse un peu ébouriffée, elle jeta au jeune

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 7

## MISÉ FERÉOL

Par JACQUES VINCENT

VI

C'est des bonnes gens, tout ça, et ils ne sont pas riches. — Bon! nous voilà sur un coin de marais, s'écria-t-il tout à coup; bouchez-vous le nez. Vous avez la peste là-dedans, et de la plus pommée. Ça va être compris dans le marché, sans augmentation, par exemple! Et nous sommes en France, mon cher monsieur de Romaz, en France!

— Mais il paraît pourtant qu'avec quelques travaux on pourrait assainir. On s'est même déjà occupé d'un projet, je crois.

— D'un projet? Dites de cent. Il y a beau jour qu'on a positivement reconnu qu'il suffirait d'un canal de dessèchement et de quelques travaux d'irrigation pour transformer tout ça.

— Eh bien?

— Eh bien! les ingénieurs sont venus; soyez tranquille, ce ne sont pas leurs visites qui manquent. Il y a vingt ans qu'on étudie... Des grimoires et encore des grimoires... des commissions et toujours des commissions... et puis c'est tout, quoi! Du moment qu'un de ces messieurs s'est dérangé, le gouvernement a fait son devoir, jusqu'à ce qu'un autre de ces messieurs se dérange à

MM. Krantz et Chandey ont repris l'interpellation de M. Lavy, et ils ont déposé un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Cet ordre du jour a été adopté par 406 voix contre 40.

Séance du 12 novembre

M. Prudent-Dervillers interpelle le Gouvernement relativement au chômage. L'orateur parle pendant deux heures d'une voix faible. Il examine successivement les diverses causes de chômage, et notamment la susproduction. Il signale le renvoi de 3,000 ouvriers de la manufacture de Châtellerault, l'achat d'allumettes à l'étranger, etc.

Il propose de réglementer le salaire minimum, et déclare qu'il vaut mieux emprunter encore un milliard pour des travaux que de rester dans le *statu quo*.

En quelques mots M. Dupuy ramène la discussion à de justes proportions ; il conteste les chiffres de M. Dervillers et annonce que plusieurs projets à l'ordre du jour donneront satisfaction aux ouvriers.

« Si vous interpelliez moins, nous pourrions discuter plus tôt, » dit avec raison le ministre.

M. Vaillant, député socialiste, intervient alors. Il fait le procès du capital. Il demande que l'on établisse des chantiers pour les ouvriers en chômage.

Plusieurs ordres du jour sont proposés : l'ordre du jour Dervillers n'obtient pas la priorité à 377 voix contre et 95 pour.

En revanche, l'ordre du jour Babaud-Lacroze approuvant les déclarations du gouvernement est adopté par 380 voix contre 69.

Séance du 13 novembre 1894

M. Boissy d'Anglas a la parole : il demande au gouvernement quelle est la situation à Madagascar.

M. Hannotaux établit la situation. M. le Myre de Vilers, par une série de télégrammes, a prévenu le cabinet que sa mission n'avait pas abouti, et qu'il attendait à Tamatave les ordres du gouvernement.

La Chambre me permettra de jeter un rapide coup d'œil sur la marche des événements. Depuis que la France s'est attachée à se créer des relations coloniales, elle a jeté les yeux sur Madagascar.

A la suite de la campagne de 1883 a été conclu le traité de 1885 qui nous assurait à Madagascar une situation prépondérante. Ce traité a été souvent discuté à des points de vue divers ; mais le gouvernement l'a toujours maintenu.

La demande de crédits pour Madagascar a été renvoyée à la commission qui sera nommée jeudi après le rejet du passage aux articles (proposition Dejeante.) La séance est levée à 7 h. 15.

SENAT

Séance du 13 novembre 1894

M. Challemel-Lacour ouvre la séance.

M. le président. — J'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un sénateur. Elle émane d'un particulier.

Elle est renvoyée aux bureaux. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi sur les raisins secs.

La proposition est adoptée par 165 voix contre 31 sur 196 votants et la séance est renvoyée à jeudi.

homme une ocellade de pensionnaire, fraîchement échappée des grilles. Pierre, quelque bonne volonté qu'il y mit, ne sut pourtant la trouver laide.

— Claire, dit Mme Rémond, M. de Romaz.

— La présentation est déjà faite, maman, répondit la fillette d'un ton délibéré qui ne manquait pas de grâce.

Elle venait chercher sa mère pour aller rendre à *Friquet* la visite habituelle.

— *Friquet*, monsieur, ajouta-t-elle, c'est mon poney, un petit camargois, blanc comme ma robe, capricieux comme un joli démon qu'il est, et de plus très gourmand. Voilà sa ration de sucre, continua-t-elle en agitant une aumônière pendue à sa ceinture.

Tout cela fut débité d'un ton si charmant de naturel et de belle humeur, que Pierre sentit s'évanouir ses préventions.

— Que tu es enfant ! répliqua Mme Rémond, qui se leva lentement.

Puis avec une petite moue : — Je la gâte un peu ; il y a quinze jours qu'elle m'est revenue du couvent.

La femme de chambre apporta une ombrelle pour la châtelaine. Mlle Claire planta son chapeau au hasard et s'enfuit en courant, tandis que deux grands lévriers, couchés au bas du perron, s'étaient dressés à sa voix, jappaient autour d'elle, faisant des bonds jusqu'à son épaul.

La mère suivait au bras de M. de Romaz, essayant d'excuser ses exhubérances d'enfant.

On entra dans les écuries. Le *correct* britannique avait entièrement présidé à l'installation des boxes et aux moindres détails des aménagements.

LES FUNÉRAILLES DU TSAR

Le Départ de Moscou

Moscou, 13 novembre.

Hier un service solennel a été célébré en présence de la famille impériale, puis le cercueil a été refermé et le couvercle ayant été posé par quatre généraux, l'Empereur et les membres de la famille impériale ont porté le cercueil sur le char funèbre.

Avec le cérémonial habituel, le cercueil a été recouvert de son poêle.

Le cortège s'est aussitôt formé dans le même ordre qui avait été suivi la veille pour aller de l'église des Saints-Archanges à la gare du chemin de fer, où une garde d'honneur était postée.

L'Empereur et les membres de la famille impériale ont porté le cercueil dans le wagon mortuaire et les honneurs ont été rendus avant le départ du train. Sur le passage du cortège allant à la gare, toute la population de Moscou, très émue, se pressait silencieuse et recueillie.

Le train funèbre est parti un peu après midi, au milieu des salves d'artillerie.

Les membres de la famille impériale sont partis pour Saint-Petersbourg par le même train.

Un deuxième train est parti ensuite avec les insignes impériaux, puis un troisième train est parti à deux heures, emportant les grands-ducs Serge et Michel Nicolaïevitch le prince d'Oldenbourg et leur suite.

A SAINT-PÉTERSBOURG

Saint-Petersbourg, 14 novembre.

Un brouillard humide a fortement détrempé le sol, qui est très boueux.

A onze heures, le signal du départ du cortège est donné par les canons de la forteresse. Le cortège occupait un immense espace, plus de la moitié du parcours.

Le char funèbre.

Le char funèbre était recouvert de drap noir avec bandes d'argent. Il était traîné par huit chevaux caparaçonnés de noir.

Le char était surmonté d'un baldaquin élevé sur quatre colonnes contre chacune desquelles se tenait debout un général. Le baldaquin et les colonnes étaient dorés. Le dessus du baldaquin était couronné par une bordure de casques dorés surmontés de panaches de plumes blanches. Le cercueil était placé sur une estrade de velours noir élevée sur une plateforme de char. Il était recouvert d'un grand poêle d'argent bordé d'or. Au passage du char l'émotion de la foule était extrême. Tous s'inclinaient profondément se signant et pleurant silencieusement. L'attitude de cette foule recueillie, triste, silencieuse, était extrêmement remarquable.

L'empereur Nicolas II

Derrière le char, à quelques mètres, venait l'Empereur, ayant à sa droite le prince de Galles.

Autrefois, dans les occasions semblables, les empereurs russes allaient à cheval, ainsi que tous les princes. Mais Alexandre III a modifié cette coutume, adoptant celle de suivre à pied. Le nouvel empereur a voulu donner une marque de respect à son père en faisant comme lui.

La voiture de l'impératrice était traînée par huit chevaux caparaçonnés de noir avec les armes impériales en argent sur les côtés du

Les Marseillais affichaient là, comme ailleurs, leurs luxueuses prétentions. Pierre remarqua quelques très beaux sujets, qui méritèrent son approbation de connaisseur. Comme ils achevaient leur tournée, ils trouvèrent Mlle Claire qui baisait fort gentiment le museau rose d'un cheval blanc. Son chapeau s'étant dérangé, pour s'en débarrasser, elle l'avait planté sur les oreilles de la bête.

— Voyez donc, dit-elle avec un éclat de rire, comme il est drôle ainsi !

Mais au même instant Pierre surprit un signe de la mère à la fille qui, tout aussitôt, affecta des mines de demoiselle.

Après une courte visite aux volières et à la faisanerie, on regagna le château ; le Marseillais attendait pour se mettre à table. Le dîner était servi avec une sorte d'exagération de luxe dans le service, le nombre des gens, le menu des plus compliqués et des plus rares. Le savonnier riait de son rire de bourgeois content de tout. Sa femme, au contraire, guindée dans ses façons, le surveillait du coin de l'œil, comme pour contenir une humeur trop facétieuse. Habitée à ces escarmouches et sûre de conduire tout son monde avec son gentil sourire, Claire dévorait à belles dents, babillant avec la liberté d'allures qui semblait lui être familière et qui chez elle était une grâce.

On prit le café dans le salon d'or. La fille apporta à Pierre une boîte du Japon pleine de cigares.

— En voilà un très sec, lui dit-elle en touchant un partagas du bout de son petit doigt.

— Choisi par vous, mademoiselle... dit Pierre galamment.

— Et vous pourrez fumer tranquille, je ne joue

caparaçon. Il était impossible d'apercevoir l'impératrice qui achève ici ce long calvaire commencé à Livadia.

A l'église Pierre-et-Paul

Les prières ont été dites à l'église Pierre-et-Paul, suivant le cérémonial.

L'aspect à l'intérieur de l'église était aussi imposant que magnifique, par l'éclat des uniformes au milieu des draperies de deuil.

Le cercueil a été placé sur le catafalque. Le visage d'Alexandre III est reposé, mais il a cet aspect marmoréen de la mort. La tête repose sur un coussin d'argent. Des glands d'or et d'étoffe de soie blanche retombent du cercueil un peu des deux côtés.

L'attitude de l'empereur Nicolas est émue. Il paraît profondément triste. Il semble se ressentir de tout le poids de l'immense responsabilité qui lui incombe.

L'impératrice est brisée d'émotion, de douleur et de fatigue.

Vers trois heures, la cérémonie terminée, l'Empereur s'est rendu au Palais d'Hiver.

L'église a été ouverte aussitôt à la population qui défile devant l'Empereur défunt. Le défilé continuera toute la nuit et le jour suivant.

Le Repas des Pauvres

A l'occasion des obsèques de l'empereur Alexandre, on a servi un repas à cinquante mille pauvres de Saint-Petersbourg en neuf endroits de la ville.

Conformément à l'usage, les pauvres ont emporté en souvenir une partie de la vaisselle comme les cruches contenant de la bière.

Nicolas II

Le mariage de l'empereur Nicolas doit, d'après le désir exprimé par l'Empereur défunt la veille de sa mort, être célébré sans apparat le 30 novembre.

DÉCLARATION IMPÉRIALE

Le ministre des affaires étrangères a adressé aux représentants de la Russie à l'étranger la circulaire suivante :

Notre gracieux souverain, en entrant en possession de la puissance suprême, qui lui a été confiée par les décisions insondables de la Providence, a fermement résolu de poursuivre dans toute son étendue le même but que son père aimé et inoubliable s'était proposé. Sa Majesté consacra toutes ses forces au développement et au bien-être à l'intérieur de la Russie ; elle ne s'écartera en rien de la politique entièrement pacifique, loyale et ferme qui a si puissamment contribué à la tranquillité générale.

La Russie demeurera fidèle aux traditions, cherchera à entretenir des relations amicales avec toutes les puissances, et continuera à considérer le respect du droit et de l'ordre légal comme la meilleure garantie de la sécurité des états.

Au début du règne glorieux qui appartient maintenant à l'histoire, le but poursuivi ne consistait que dans l'idéal d'une Russie forte et heureuse pour son propre bien, et ne faisant de tort à personne. Aujourd'hui, au début d'un nouveau règne, nous nous réclameons avec la même sincérité des mêmes principes et nous implorons les bénédictions du Seigneur afin que ces principes soient observés sans modification pendant de

pas du piano.

— C'est-à-dire que tu n'en veux plus toucher, riposta vivement la mère, tu es paresseuse !

Les lampes jetaient une douce lueur. Devant une table, le père faisait une partie de tric-trac avec sa fille.

Un peu à l'écart, la mère assise auprès de Pierre.

La soirée était tiède. Par les fenêtres ouvertes, les senteurs du jardin montaient par bouffées, Pierre fumait. La châtelaine avait entamé l'affaire de Romaz. A un moment, elle s'interrompit à un éclat de voix de son mari et de Claire, qui se querellaient sur un coup de dés.

— Mon Dieu ! que vous êtes bruyants tous deux !

— Chut ! chut ! dit Rémond en riant, le tonnerre gronde.

D'une façon presque naturelle, la savonnière en arriva à parler de Claire, et, sans avoir l'air d'y toucher, elle entama les doléances maternelles sur la grande affaire de l'établissement d'une jeune fille... Claire allait avoir dix-huit ans...

— Après tout, nous n'avons qu'elle d'enfant, ajouta-t-elle, et ce ne sont certainement pas les partis qui manqueront. D'abord, nous ne tenons pas à la fortune, pourvu que celui qui lui plaira soit d'une bonne famille, eût-il, comme tous les garçons, fait quelques folies de jeunesse. Eh ! mon Dieu ! ce sont souvent là les meilleurs mariages. N'est-ce pas votre avis, monsieur de Romaz ?

L'heure venue pour Pierre de prendre congé, toute la famille l'accompagna jusqu'à l'embarcadere.

— Enveloppe-toi, chérie, dit la mère en jetant

longues années et exercent leur action bienfaisante.

Veillez porter ces déclarations de l'Empereur à la connaissance du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, et lui communiquer la présente note du Ministère des Affaires étrangères.

INFORMATIONS

Les valeurs de douane

Nous venons de prendre connaissance du rapport de M. Alfred Picard, président de la commission permanente des valeurs de douane. Ce document présente un double intérêt ; il émane d'un fonctionnaire éminent sur lequel le gouvernement s'est reposé du soin de préparer l'Exposition universelle de 1900, et parmi les publications officielles, il compte au nombre de celles qui sont établies avec le plus de compétence.

Le fait capital constaté par ce remarquable travail, c'est que le commerce extérieur spécial de la France, en 1893, a porté sur une valeur totale de 7 milliards 90 millions. Il avait atteint, en 1892, 7 milliards 649 millions. La moins-value de l'avant-dernière à la dernière année est donc de 550 millions.

Comment expliquer cette diminution ? On est tout d'abord, à incriminer notre nouveau régime douanier. Aussi l'honorable président de la Commission a-t-il pris soin de nous prémunir contre une pareille tentation et il nous fait remarquer, à ce propos, que nos exportations ont surtout fléchi là où notre politique économique n'a entraîné aucune représaille. Nos pertes proviennent des efforts prodigieux que font les peuples les moins avancés dans le but de créer de toutes pièces des industries nationales. De là, entre les grandes puissances du vieux monde, la lutte sans trêve ni merci, que, pour sa part, la France soutiendra vaillamment. Sa grandeur, sa prospérité, sa vie même sont en jeu.

Sans doute, de sérieux progrès ont été réalisés par des nations qui, tributaires jusqu'alors de l'industrie étrangère, peuvent aujourd'hui se suffire à elles-mêmes, et l'équilibre du marché international en est troublé.

Les nombreuses citations du rapport de M. Alfred Picard sont la condamnation de l'école protectionniste ; elles nous avertissent que bientôt l'industrie française quittera notre pays pour aller à l'étranger chercher des conditions plus favorables.

La grève générale

Le comité de la grève générale qui, dans une précédente séance, avait décidé de rattacher à son centre d'action les groupes de province criés à la suite des congrès de Marseille et de Nantes, a pu compter ses premiers succès dans la réunion qu'il a tenue lundi soir à la Bourse provisoire du Travail.

Quinze groupes de province ont envoyé leur adhésion, parmi lesquels on peut signaler ceux de Marseille, de Pholet, de Nantes, de Lyon, d'Angoulême, de Besançon, etc. D'autres sous-comités sont en voie de formation.

La décision la plus importante qui ait été prise dans cette réunion a été le rejet de tout programme tendant à fixer les bases des revendications ouvrières dans l'hypothèse d'une grève générale. Cette grève devant fatalement amener une révolution, les circonstances détermineront l'ulti-

un fichu à sa fille.

Une lune splendide éclairait la nuit. La châtelaine avait pris le bras du voisin, tandis que Claire ouvrait la marche avec son père. La tête à demi cachée sous sa mantille blanche, par instants elle se retournait ; ses deux grands yeux brillaient dans son visage d'enfant. Au moment où le jeune homme sautait en barque :

— Rappelez-vous que vous êtes toujours attendu ! dit gracieusement Mme Rémond.

— D'ailleurs, j'irai vous chercher, moi, ajouta le Marseillais avec une forte poignée de main.

— Bonsoir, monsieur ! s'écria à son tour la fillette de sa voix jeune et sonore.

— Le million a de beaux yeux, se dit Pierre.

VII

Le lendemain, à son réveil, Pierre s'amusa à se remémorer les moindres incidents de sa visite à la Tour. Il riait en lui-même des confidences de la mère, allusions un peu bien transparentes et que, sans trop de fatuité, il croyait pouvoir prendre pour lui. Tout cela ne semblait-il pas dénoncer quelque projet prémédité, une entente, sans doute, avec ce malin de Chavagnas, bien capable d'organiser un tel complot ?

— Je veux que le diable m'emporte si la brave dame n'avait pas l'air de me tendre la perche ! se dit-il.

Tout en se moquant, il s'habilla en hâte pour courir aux Saintes ; l'arrivée de Rémond l'avait empêché de s'y rendre la veille. En longeant la rue du village, il aperçut de loin le capitaine sur sa porte. Quand il l'eût rejoint :

(A suivre).

matum à imposer à la classe vaincue, à la classe capitaliste.

Le comité, après avoir invité les députés présents à propager ces idées dans chacune de leurs circonscriptions, a décidé de donner prochainement une réunion contradictoire avec M. Jaurès, qui a combattu à plusieurs reprises la théorie de la grève générale.

**Le Traître Dreyfus**

On lit dans *l'Intransigeant* :  
On sait qu'il existe au ministère de la guerre des ateliers de composition typographique. Lorsqu'on a à faire composer le contenu de certains documents, on remet à chaque ouvrier et dans chaque atelier des morceaux de documents. Cette disposition est prise de sorte que l'on ne puisse saisir ou l'importance ou même la nature de la pièce composée.

Jamais les officiers ne pénètrent dans les ateliers où, du reste, ils n'ont rien à faire. Telle n'était pas cependant l'attitude du capitaine Dreyfus; il venait fréquemment prendre connaissance des travaux confiés aux compositeurs. Dans quel but, c'est peut-être ce que l'enquête ou le procès nous feront connaître officiellement; en tout cas et jusqu'à preuve du contraire, ces agissements du traître ne peuvent être que la confirmation de ce que nous avons toujours dit : « La trahison du capitaine Dreyfus n'est pas un fait rapide et brutal, c'est le résultat d'un crime longuement et profondément étudié et mûri. »

**M<sup>e</sup> Demange**

M<sup>e</sup> Demange a accepté officiellement de défendre le capitaine Dreyfus.  
L'accusé est toujours au secret; l'instruction n'a pas encore établi les mobiles auxquels a cédé le capitaine.

**La Colonne Didier**

NOTE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, 13 novembre.

Le ministre de la guerre nous communique la note suivante :

« Un journal du soir a publié hier des nouvelles d'Algérie présentant sous un jour inquiétant la situation de l'extrême-sud. Il ne s'agit, en réalité, que d'un coup de main tenté, le 9 septembre dernier, à Ashi-ben-Khanfous, par des dissidents contre le convoi du détachement de relève du fort Mac-Mahon et dont il a été parlé à l'époque.

» Les assaillants furent repoussés avec pertes, et le détachement arriva le lendemain à destination.

» A la suite de cet incident, le colonel Didier, commandant supérieur du cercle de Ghardaïa, a reçu l'ordre de se rendre au fort Mac-Mahon et d'envoyer une troupe de cent Meharas à la poursuite des maraudeurs.

» Quant à l'envoi de deux pièces d'artillerie à El-Goléach, il était prévu depuis longtemps pour compléter l'armement normal de cette place.

» Il n'y a donc pas lieu d'avoir des inquiétudes au sujet de nos postes de l'Extrême-Sud. Quant au colonel Didier, les relations avec lui n'ont jamais cessé d'exister. »

**Une tempête à Paris**

Mardi, depuis 5 heures de l'après-midi, un vent du sud-ouest, d'une violence extraordinaire soufflait en tempête sur Paris, poussant les passants ou les arrêtant brusquement, causant des accidents innombrables sur les voies publiques et aussi quelques incidents comiques.

Un nombre incalculable de vitres sont brisées; quelquefois les chaises des terrasses des cafés sont enlevées et traînées à des centaines de mètres; des morceaux de toitures voltigent dans les airs. Sur la place de l'Opéra, le vent a arraché des prospectus des mains d'un distributeur. L'énorme paquet de papiers partit en tournoyant dans les airs en une valse folle, tandis que plus de 150 chapeaux se mêlaient à la ronde et que les propriétaires cherchaient à les rattraper.

A la préfecture de police, un tuyau de cheminée de 10 kilogrammes s'est abattu dans la cour.

Place de la Bourse, on voit un échafaudage volant sur la chambre de commerce qu'on n'a pas eu le temps d'enlever ni de fixer et qui se balance d'une manière alarmante pour les passants. Les gardiens de la paix ont été obligés d'isoler la chambre de commerce, pour éviter des écrasements éventuels si les cordes retenant l'échafaudage venaient à céder.

De divers points de la France commencent à arriver des dépêches annonçant des accidents et même des sinistres dus à des tempêtes nombreuses. Les lignes télégraphiques et téléphoniques sont interrompues.

A Paris, la tempête a duré jusqu'à plus de minuit; on signale deux ou trois tués et de nombreux blessés, dont plusieurs grièvement.

Des dépêches adressées des ports de la Manche signalent également de nombreux dégâts.

**Député interné**

Le *Gaulois* annonce qu'un député socialiste a été interné dans une maison de santé.

**CHINE & JAPON**

Les événements se précipitent en Extrême-Orient où le petit peuple Japonais triomphe avec une facilité surprenante du colossal empire chinois.

Disciplinées et très habilement commandées, les troupes japonaises, avec une activité qui n'a pas d'arrêt, s'emparent sans le moindre assaut des villes chinoises échelonnées sur la route de Pékin, qui bientôt sans doute va leur ouvrir ses portes.

La ville de Port-Arthur n'opposa, pour ainsi dire, aucune résistance, bien qu'elle contint des forces assez importantes pour tenir tête à l'ennemi.

Aujourd'hui, les nouvelles sont plus graves. C'est un absolu désarroi dans les armées chinoises.

De Shanghai au *New-York Herald*, 13 novembre :

» Après des efforts inutiles pour décider l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, la Russie et l'Allemagne à intervenir dans la guerre sino-japonaise, le prince Kung s'est écrié : « Maintenant, la Chine est perdue. »

» Le capitaine von Hanneken, conseille la paix à tout prix; il a quitté Pékin.

» Les représentants des gouvernements étrangers quittent également Pékin et s'installent à Shanghai.

Londres, 12 novembre.

De Shanghai aux journaux de ce matin :  
« Le Tsung-Li-Yamen a convoqué le corps diplomatique, auquel il a renouvelé sa demande d'intervention auprès du Japon.

» Le Tsung-Li-Yamen se fait de plus en plus humble, et laisse entendre qu'il accepterait la paix à tout prix.

» L'empereur, qui se prépare à fuir de Pékin avec toute la cour, accordera une nouvelle audience au corps diplomatique avant de partir.

» Les ministres étrangers ont conseillé de nouveau Tsung-Li-Yamen d'entamer des négociations avec le Mikado.

« Yokohama, 12 novembre.

» On croit, au ministère de la guerre, que Moukden tombera cette semaine aux mains des Japonais. »

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Hospice de Cahors**

Nous recevons à la dernière heure la bonne nouvelle suivante :

L'hospice de Cahors a été compris pour une somme de 100,000 francs dans la répartition des fonds du *Pari mutuel*.

**Le sérum antidiphthérique**

Les docteurs, délégués par l'Association médicale du Lot, pour constater, sur place, les résultats du traitement antidiphthérique, sont rentrés de Paris émerveillés. Ils ont pu apprécier l'effet, presque instantané, du sérum sur des enfants apportés mourants et rendus à la vie douze heures après. Malheureusement, on ne pourra avoir, en province, du sérum avant trois mois, les hôpitaux de Paris absorbant toute la réserve qui est encore bien minime.

Le *Matin* donne, d'après le docteur Behring, sur le sérum et ses applications, les renseignements suivants :

« Plus tôt on a recours à l'emploi du sérum, plus les chances de guérison se multiplient; mais il n'est jamais trop tard pour recourir à ce remède; il faut seulement prendre la précaution, si plus de quarante-huit heures se sont écoulées depuis la déclaration de la maladie, de doubler ou de tripler la dose de l'injection. Dans toutes les expériences que j'ai faites, j'ai constaté une proportion de 0 à 2 0/0 de décès chez les malades inoculés dans les quarante-huit heures; de 5 à 10 0/0 chez ceux dont le traitement n'a commencé qu'entre la quarante-huitième et la soixante-douzième heure.

» Et dans aucun cas le traitement par le sérum ne peut être nuisible ?

» — Jamais. Le sérum ne contient aucune substance dangereuse et son emploi ne peut amener ni complications ni aggravations. Il ne peut avoir d'effet funeste que s'il provient d'un animal malade ou si, accidentellement, il renferme une impureté. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les instruments qui servent à l'injection doivent être d'une propreté irréprochable. Le sérum peut d'ailleurs, sans rien perdre de ses vertus, se conserver plus de trois mois. »

Paris, 13 novembre, soir.

Mme Georges Berry, femme du député, et son fils, atteints du croup, ont été inoculés au sérum et sauvés.

**Vote de nos députés**

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur l'ordre du jour déposé par MM. Chaudey, Chevalier, Krantz et Rozet, à la suite de la discussion sur l'affaire de Cem-puis : Votants, 437. Pour l'adoption 451; contre 36 :

Pour : MM. Léon Talon, Vival. — Abstenu : M. Emile Rey. — En congé : M. Lachièze.

**Lycée Gambetta**

Enseignement moderne  
*Baccalauréat première partie*

Cinq candidats, tous admissibles. Trois ont été définitivement reçus.

Ce sont :

MM. Charrié, Salinié, Soulié.

**Ville de Cahors**

**FOIRES**

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer le public que, sur la demande du Conseil Municipal et en vertu d'un arrêté de M. le préfet du Lot en date du 7 septembre 1894, les foires qui se tiennent dans la ville de Cahors les 3 Janvier, 1<sup>er</sup> Février, 1<sup>er</sup> Septembre et 1<sup>er</sup> Décembre, auront chacune une durée de deux jours.

Cette nouvelle mesure sera mise en vigueur à par ir du 1<sup>er</sup> décembre 1894.

**Justices de paix**

M. Magdalou, juge de paix de Quérigut (Ariège), est nommé juge de paix du canton Est de Figeac.

M. Dubreuil, ancien greffier, est nommé juge de paix à Lacapelle-Marival.

**Collège de jeunes filles**

Par arrêté de M. le recteur d'académie, Mlle Cognet est déléguée dans les fonctions de maîtresse surveillante d'externat, pendant la durée du congé accordé à Mlle Pascot.

**Nouvelles militaires**

Mardi a eu lieu à Cahors l'arrivée des jeunes soldats incorporés pour un an de service.

Les divers détachements de ceux destinés à l'artillerie, train des équipages, bataillon d'artillerie de forteresse, etc., ont quitté à 3 heures 1/4 la caserne Bessières pour se rendre à la gare. Ils ont été accompagnés par la musique, les tambours et clairons du 7<sup>e</sup> de ligne.

M. le lieutenant-colonel de la Mortière, du 10<sup>e</sup> régiment de dragons avait présidé la commission de réforme qui avait eu lieu à 1 heure 1/2.

M. le général Combarieu est arrivé à Cahors dimanche soir à 5 heures. Lundi matin il s'est rendu à la caserne et a visité plusieurs parties du casernement.

A 2 heures il a présidé à l'hôpital la commission chargée de renouveler la convention avec la ville et chargée d'étudier les modifications à apporter aux locaux affectés à la troupe. Le général est reparti le soir pour Agen.

**Le feu à la caserne**

Mardi soir, vers 9 heures et demie, le tocsin faisait tout à coup entendre son carillon : *Le feu vient d'éclater à la caserne*.

En un instant, nos braves pompiers et nne foule énorme, se dirigeaient au pas de course vers la place Thiers.

Mais déjà tout danger avait disparu, grâce à la pompe de la caserne, savamment manœuvrée.

Ce commencement d'incendie avait pris naissance dans le magasin d'habillement de la 10<sup>e</sup> compagnie, à l'angle Nord de l'ancien bâtiment. Les dégâts sont évalués à 6000 fr.

**ECHOS DU PALAIS**

Le tribunal de Cahors vient de juger un procès très intéressant, et qui fera certainement jurisprudence dans le monde orphéonique et dans les fêtes musicales.

Trois sociétés orphéoniques, l'*Avenir de Sainte-Foy-la-Grande*, les *Enfants de Vesone*, et les *Bardes de Villefranche* prenaient part au concours d'honneur organisé lors du Concours régional de Cahors, par les soins d'un comité d'organisation. Les *Enfants de Vesone* l'emportèrent à une demi-voix et reçurent une prime de six cents francs et une médaille.

L'*Avenir de Ste-Foy* et les *Bardes* protestèrent avec indignation et prétendirent que les *Enfants de Vesone* n'auraient pas dû être admis au concours d'honneur, parce qu'ils auraient chanté le morceau imposé dans un autre concours, et auraient même reçu, à cette occasion, un premier prix.

Les *Bardes de Villefranche* se plaignaient en outre, de n'avoir reçu qu'une médaille de vermeil au concours d'exécution, alors que le diplôme leur accordait une médaille d'or.

Ces deux sociétés ont assigné le Comité d'organisation devant le tribunal de Cahors, et pendant deux audiences M<sup>e</sup> Bourdin, au nom de *Ste-Foy*, M<sup>e</sup> de Valon, au nom des *Bardes* et M<sup>e</sup> Lagarrigue, au nom du Comité, ont exposé les griefs réciproques des irracionnels belligérants.

M<sup>e</sup> Bourdin a fait ressortir la naïveté, la négligence et l'inexpérience de ce comité d'organisation.

M<sup>e</sup> de Valon a démontré que le concours d'honneur se transformait, par la faute du Comité, en une simple fête musicale.

Enfin M<sup>e</sup> Lagarrigue a répondu à toutes les attaques et a démontré la bonne foi absolue du Comité d'organisation.

Le tribunal a adopté cette dernière opinion, et a donné gain de cause au Comité.

Il admet la bonne foi des membres de ce Comité, et ne retrouve aucune faute dans l'application stricte des règles du programme. Il condamne les deux Sociétés aux dépens.

**Tribunal correctionnel de Gourdon**

Audience du 12 novembre

— Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire Cocula, maire et conseiller général de Saint Germain, contre *l'Avenir Gourdonnais*, dont nous avons parlé dans notre numéro du 6 novembre courant.

Par un jugement fortement motivé, le tribunal s'est déclaré incompétent, conformément aux conclusions développées par M<sup>e</sup> Landre, défenseur de MM. Gerbié et Borie.

**Gourdon**

La femme Hébrard, chiffonnière, en descendant l'escalier du Château, posa si malheureusement le pied, qu'elle glissa, et en tombant se cassa la jambe audessous du genou.

Cette pauvre femme, mère de sept enfants qu'elle laisse dans un dénûment complet, a le droit de faire appel aux âmes généreuses. Elle a été transportée à l'hospice.

M. le Maire de Gourdon a pris un arrêté aux termes duquel la taxe du pain est ainsi établie :

1 <sup>re</sup> qualité	0,30 le kilog.
2 <sup>e</sup> —	0,25 —
3 <sup>e</sup> —	0,20 —

**Floirac**

Le nommé Chassain Pierre, cultivateur à Floirac, atteint d'une maladie de cerveau, a été trouvé pendu à un arbre près son domicile.

La crainte de retourner à l'asile de Leyme où il avait été déjà pensionnaire, paraît être la cause de sa détermination.

**Gramat**

Dans sa séance du 4 novembre, le Conseil municipal a déclaré d'utilité publique la construction d'un cimetière et émis un vœu auprès du préfet du Lot, l'invitant à faire procéder à l'expropriation dans le plus bref délai.

**Saint-Pantaléon**

Les membres du Conseil municipal de Saint-Pantaléon, viennent d'adresser l'adresse de condoléances suivante à la tzarine :

« Le maire et le Conseil municipal de Saint-Pantaléon, douloureusement émus du cruel malheur qui frappe Votre Majesté et la Russie, vous adressent au nom de la population l'hommage respectueux de leurs condoléances et de leur patriotique affliction. »

**Castelnau**

Samedi soir, vers huit heures un incendie a complètement détruit une filature appartenant à M Fribaut, propriétaire au Pouget, commune de Castelnau-Montratier.

Une lampe à pétrole, suspendue au plafond par un fil de fer usé, tombant au moment où on l'éteignait, a été la cause de ce sinistre.

Les pertes évaluées à 30,000 fr. ne sont couvertes par aucune assurance.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Auguste MAZIÈRES,  
Avoué à Cahors,  
rue du Portail-Alban, n<sup>o</sup> 10

**EXTRAIT**

D'UNE

**demande en séparation de biens**

En vertu d'une ordonnance de Monsieur Arnault, juge, pris en remplacement de Monsieur le président empêché, en date du dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze et par exploit de Monsieur Combelles huissier à Cahors, en date du douze du dit mois de novembre courant, enregistré la dame Marie Teuilières, sans profession épouse de Jean Conquet dit Sembel, propriétaire demeurant à Beuzac, commune de Cremps, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens. Elle a constitué M<sup>e</sup> Auguste Mazières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Cahors, le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

L'Avoué poursuivant,  
MAZIÈRES.

**Dernières nouvelles**

**Une lettre de M. Casimir-Périer**

Le général Berruyer, chef de la maison militaire du président de la République, et faisant partie de la mission française envoyée à St-Petersbourg, a été chargé, au dernier moment, d'une lettre autographe du président de la République, destinée au nouveau souverain de la Russie.

Cette lettre était renfermée dans une enveloppe de soie scellée des armes de la présidence,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'instruisent presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme : 1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

MALADIES du CŒUR

HYDROPIES, ASTHMES, CATARRHES, etc.

Le SIROP de Digitale de LABELONYE

employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.

ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.

Le plus Efficace des Ferrugineux

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

AU LACTATE DE FER

Approuvées par l'Académie de Médecine.

A Paris : Maison LABELONYE, 99, r. d'Aboukir et toutes Pharmacies.

GUÉRISON

Certaine et Radicale



AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES Plaies et Ulcères variqueux et incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible. M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Pharm. Aide-Major aux des Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.



MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement et toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (Corrèze)

NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

A VENDRE

Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dépt de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. —

Chiffre d'affaires : 45,000 fr.

Prix à débattre d'après inventaire.

S'adresser aux initiales L. M. M.,

Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

VIGNES AMÉRICAINES

Par millions à la vente

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 <sup>er</sup> choix	VIGNES AMÉRICAINES
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Viala à 150 fr. le mille.	Boutures Racines mille mille
Sur Rupestris Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Black Défiance . . . . . 50 100
Sur Rupestris Phénomène du Lot (1) Berlandieris du Texas, à 300 fr. le mille.	Canada . . . . . 50 100
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu, 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Clinton ou Pouzin . . . . . 10 40
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table. Variétés de Muscats, Chassais, Malaga, Olivette, Sultanine, Nébéscol, blanc et noir (raisin de 0 <sup>m</sup> 80 de long), Kabye, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Cunningham . . . . . 15 60
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Rupestris et hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Cynthiana . . . . . 20 100
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Rupestris mâles comme elle : Rupestris St-Gorges, Reich, Richter, Gaillard, Lascastelles, Sijes, Monticola, etc., etc.	Croton . . . . . 10 <sup>m</sup> 200
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Rupestris Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Duchess . . . . . 100 500
	Herbemont . . . . . 10 50
	Herbemont d'Aurèle . . . . . 100 150
	Herbemont Toutain . . . . . 100 150
	Jacquoz à gros grains . . . . . 10 40
	Jacquoz d'Aurèle . . . . . 100 150
	Jacquoz d'Aurèle Cazalis . . . . . 300 500
	Othello . . . . . 10 30
	Noah . . . . . 20 100
	St-Sauveur (extra-fertile) . . . . . 50 150
	Sécreary . . . . . 50 100
	Sénasquas . . . . . 40 80
	Triumph . . . . . 50 100
	Berlandieris du Texas, la p. 1 2
	Berlandieris du Texas, la p. 200 400
	Cordifolia . . . . . 50 100
	Riparia Rupestris . . . . . 50 100
	Riparia tomentoux . . . . . 40 30
	Riparia gloire . . . . . 20 50
	Rupestris large feuille . . . . . 15 50
	Rupestris du Lot . . . . . 40 100
	Solonis . . . . . 10 40
	Vialta . . . . . 10 40
	York-Madeira . . . . . 15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février, à l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Allés, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors), La petite Carte de poche DU LOT

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.